

## Conseil Communautaire Compte rendu du 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet à 18h30, le Conseil communautaire s'est réuni au Centre Multimédia de Neuvic-sur-l'Isle sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE.

Date de convocation du conseil communautaire : le 21 juillet 2020

Conseillers en exercice : 32 / Présents : 27 / Procurations : 4

**Présents** : Daniel VILLESUZANNE, Jean-Michel MAGNE, Dominique MAZIERE, Philippe DE SEVERAC, Régis BATAILLER, Sylvie BOUTON, Jacques RANOUX, François ROUSSEL, Paulette DOYOTTE, Jean-Philippe REMY, Serge FAURE, Annie LESPINASSE, Elisabeth MARTY, Dominique BASTIER, ROBERT Gaële, Frank PONS, Martine HIVERT, Johnny VILAIN, Valérie LAVIGNAC, Daniel BENOIST, Joëlle LAGORCE, Pascale MISCHIERI, Jean-Michel SEBASTIEN, Sandrine PEYROUNY, Marc MELOTTI, Sébastien SCHALLER, Christine GUTHINGER

**Absents avec pouvoir** : Patrick GUEYSSET à Jean-Michel MAGNE, Géraldine JAHAN à Jean-Philippe REMY, Franck DUPREUILH à Paulette DOYOTTE, Frédéric CELERIER à Sandrine PEYROUNY

**Absent** : Philippe PERLUMIERE

**Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur François ROUSSEL a été désigné secrétaire de séance.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR** : Sur la proposition du Président, et au vu des calendriers pressants de diverses assemblées générales, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rajouter à l'ordre du jour, la désignation de représentants au sein de syndicats et structures publiques

### **DELIBERATIONS :**

#### **Délib 2020-07-06 - Délégation au Président en vertu de l'article L5211-10 du CGCT**

L'article L5211-11 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par la communauté de communes à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la communauté de communes
- De l'adhésion de la communauté de communes à un établissement public
- De la délégation de la gestion d'un service public
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communautaire, à donner à

Monsieur le Président l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal au maire) dans les limites des compétences de la CCIVS, lesquelles ne contreviennent pas aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 7 abstentions, DECIDE :

- 1) De déléguer au Président, en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, pendant la durée de son mandat, l'ensemble des dispositions suivantes visées à l'article L2122-22, alinéa 1 à 29 du CGCT dans les limites des compétences de la CCIVS, et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.
- 2) De préciser que la délégation définie à l'alinéa 3 de l'article L2122-22 du CGCT est donnée au Président pour procéder à la réalisation des emprunts en euros ou en devises dans les conditions et limites ci-après définies :
  - Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (T.E.G.) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, pouvant comporter un différé d'amortissement,
  - Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
    - La faculté de passer du taux indexé (révisable ou variable) au taux fixe ou du taux fixe au taux indexé (révisable ou variable)
    - La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du (ou des) taux d'intérêt,
    - Les droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation par mise en place de tranche d'amortissement,
    - La possibilité d'allonger ou réduire la durée d'amortissement
    - La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
    - La faculté de modifier la devise ;
  - Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus ou exercer les options prévues par le contrat de prêt.
  - La délégation est également donnée au Président en matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour :
    - Procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts visée ci-dessus, et plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
    - Procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts. Ces opérations comprennent notamment la conclusion de contrats et toutes opérations de marché (opérations de marché dérivées et opérations structurées). Les opérations de couverture des risques de taux et de change devront toujours être adossées à des emprunts réalisés ou à réaliser. La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés. Les index de référence pourront être, le T4M, LE TAM, l'EONIA, le TMO, le TME, l'EURIBOR, ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés. Des primes ou des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.
    - en conséquence, le Président est autorisé à :
      - lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
      - retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
      - passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, le cas échéant, résilier l'opération arrêtée,
      - signer les contrats de couverture des risques de taux et de change répondant aux conditions de la délégation.

- 3) De préciser que la délégation définie à l'alinéa 16 de l'article L.2122-22 du CGCT doit couvrir l'ensemble des situations dans lesquelles il est nécessaire à la communauté d'ester en justice, à savoir :
  - pour intenter au nom de la communauté, des actions en justice dans tous les cas utiles à la défense des intérêts intercommunaux, quelle que soit la juridiction concernée par la partie adverse en cause,
  - pour défendre la communauté dans les actions intentées contre elle lorsque ces actions concernent :
    - o des décisions prises par délégation du conseil communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT,
    - o des décisions prises pour l'exécution des délibérations du conseil communautaire,
    - o des décisions prises par délégation du Président ou par empêchement de ce dernier par une autre autorité de la communauté désignée conformément au CGCT,
    - o des faits susceptibles d'engager la responsabilité de la communauté à l'égard des tiers quels qu'ils soient.
- 4) De préciser que la délégation définie à l'alinéa 17 de l'article L.2122-22 du CGCT doit permettre au Président de régler toutes les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux pour tous les accidents, quelle que soit la responsabilité de la communauté et sans considération des sommes engagées par le sinistre, ainsi que d'accepter et de percevoir de tiers, le remboursement des sommes proposées pour des sinistres occasionnels.
- 5) De préciser que pour la délégation définie à l'alinéa 20 de l'article L.2122-22 du CGCT , le montant des lignes de trésorerie est fixé à 2 000 000 €.
- 6) De déléguer au Président, la signature des conventions dont l'engagement financier est inférieur aux seuils des marchés formalisés.
- 7) D'autoriser le Président à déléguer en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions dans lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération, au 1<sup>er</sup> vice-président ou, s'il est lui-même empêché aux vice-présidents dans l'ordre du tableau.
- 8) D'autoriser le Président à se faire représenter devant les tribunaux par un vice-président ou un fonctionnaire territorial.
- 9) D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire,
- 10) Dire que le Président rendra compte, à chaque réunion du conseil, des décisions qu'il aura prises dans le cadre de la présente délégation.

### **Délib 2020-07-07 - Vote des budgets primitifs 2020**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les budgets prévisionnels pour 2020 tels que présentés ci-après :

#### Budget principal

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2020</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2020</b>
Chapitre 011 (charges caractère général)	2 665 516,89	002 – EXCEDENT de fonctionnement reporté	847 003,46
Chapitre 012 (charges de personnel)	7 992 417,84	Chapitre 013 - atténuation de charges	55 000,00
Chapitre 65 (autres charges de gestion)	1 282 620,01	Chapitre 70 (produits des services)	1 313 027,50
Chapitre 66 (charges financières)	129 212,46	Chapitre 73 (impôts et taxes)	9 566 458,25
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	2 000,00	Chapitre 74 (dotations et participations)	1 876 501,52
Chapitre 014 - Atténuation de produits	590 569,12	Chapitre 75 (autres : revenus des immeubles)	5 600,00
042 – Chapitre 6811 – amortissements	435 394,78	Chapitre 77 produits exceptionnels	15 000,00
042 - 6815 Provision pour risques	90 000,00	042 - 7761 Différence sur réalisation	
022 - Dépenses imprévues	420 114,44	042 –Chapitre 72 – travaux en régie	200 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	270 745,19		
<b>TOTAL</b>	<b>13 878 590,73</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 878 590,73</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
Chapitre 16 - Emprunts et cautions	553 142,00	001 – EXCEDENT d'investissement reporté	188 536,10
Chapitre 20 - Immo incorporelles hors op	221 872,94		
Chapitre 21 - Immo corporelles hors op	529 357,33	021 – Virement de la sect° de fonctionnement	270 745,19
OPERATIONS			
OP25 - CUISINE DE NEUVIC	10 000,00	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserve	1 648 045,72
OP22 - CONSTRUCT° ECOLE DOUZILLAC	1 088 568,82		
OP23 - VOIRIE	1 563 691,38	Chapitre 13 - Subvent°sur op d'investissement	2 327 327,54
OP14 - CITY STADES	155 852,20		
OP18 - SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE	131 562,40	Chapitre 16 - Emprunts et cautions	807 998,52
OP16 - CUISINE SATELLITE SAINT-ASTIER	950 001,00		
OP17 - PARKING ET ABORDS DES GARES	364 000,00	040 – Chapitre 28 - amortissements	435 395,00
040 - Chapitre 23 - Travaux en régie	200 000,00	040 - 15182 - Autres provisions pour charges	90 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 768 048,07</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 768 048,07</b>

### Budget annexe « Déchets ménagers et assimilés »

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2020			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	294 538,14	64 - Atténuation de charges	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	400 000,00	70 - Produits des services (redev speciale,...)	115 400,00
65 - AUTRES CHARGES DE GEST° COURANTE	1 614 564,39	73 - Impôts et taxes (TEOM)	2 406 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	15 170,04	74 - Dotations, subventions	177 239,44
042 - 68 - Dotations aux amortissements	75 110,06	75 - Autres produits	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	305 945,83	77 - Produits exceptionnels	0,00
		002 Excédent de fonctionnement reporté	6 689,02
<b>TOTAL</b>	<b>2 705 328,46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 705 328,46</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020
001 Déficit d'investissement reporté	198 907,25	021 - Virement de la sect° de fonctionnement	305 945,83
16 - Remboursement capital des emprunts	123 855,24	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	935 771,32
2031 - Frais d'études	50 000,00	13 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	53 934,37
21 - Immobilisations corporelles	1 159 955,29	16 - Emprunts	980 926,64
23 - Immobilisations en cours	818 970,44	040 - 28 - Amortissement	75 110,06
<b>TOTAL</b>	<b>2 351 688,22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 351 688,22</b>

### Budget annexe « SPANC »

BUDGET ANNEXE SPANC			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 500,00	002 - RESULTAT REPORTE	341 602,29
012 - CHARGES DE PERSONNEL	53 030,00		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	140 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	346 807,29		
022 DEPENSES IMPREVUES	33 700,00		
023 VIREMENT A LA SECT° D'INVESTISSEMENT	0,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Opérations d'ordre			
6811 - Amortissements	3 065,00		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>481 602,29</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>481 602,29</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	56 237,08	10-DOTATIONS ET FONDS DIVERS	56 237,08
		Opérations d'ordre	
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	28 Amortissements	3 065,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>56 237,08</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>59 302,08</b>

Budget annexe « Autorisation du Droit des Sols »

<b>BUDGET ANNEXE ADS</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2020</b>
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	31 900,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	117 075,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>148 975,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>BP 2020</b>	
002 RESULTAT REPORTE	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	148 975,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>148 975,00</b>

Budget annexe « ZAE La Jaubertie »

<b>BUDGET ANNEXE ZAE LA JAUBERTIE</b>					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2020</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2020</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 000 234,26
66 - CHARGES FINANCIERES		10 114,30	70 - PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES		250 000,00
023   Virement section invest		1 000 151,78	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		0,00
<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>		
043-608   Frais accessoires		10 031,82	042-7133   Variations des encours de stocks		10 031,82
71355   Variation stocks terrains aménagés		250 000,00	043-796   Transferts de charges		10 031,82
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 270 297,90</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 270 297,90</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2020</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2020</b>
001   Résultats antérieurs		1 277 357,02	021   Vir. du fonctionnement		1 000 151,78
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		26 857,88	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		64 094,94
<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>		
040-3355   Travaux en cours		10 031,82	3555   Stocks de produits finis		250 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 314 246,72</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 314 246,72</b>

Budget annexe « ZAE Le Roudier »

<b>BUDGET ANNEXE ZAE LE ROUDIER</b>					
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2020</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2020</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		112 710,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		892 907,32
66 CHARGES FINANCIERES		30 895,06	70 PRODUITS DES SERVICES ET DES VENTES		125 000,00
023 VIREMENT S/ SECT° INVESTISST		842 307,32	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		0,00
<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>		
043-608   Frais accessoires		143 605,06	042-7133   Variation des encours		143 605,06
71355   Variation de stock		175 600,00	043-796   Transferts de charges		143 605,06
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 305 117,44</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 305 117,44</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2020</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2020</b>
001 RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		1 805 643,47	021 VIREMENT DE LA SECT° DE FONCT.		842 307,32
16 EMPRUNTS ET DETTES		80 491,46	16 EMPRUNTS		1 011 832,67
<b>Opérations d'ordre</b>			<b>Opérations d'ordre</b>		
043-3355   Travaux terrains aménagés		143 605,06	3355   Travaux		175 600,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 029 739,99</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 029 739,99</b>

Budget annexe « Activités Commerciales Saint-Astier »

BUDGET ANNEXE ACTIVITES COMMERCIALES - ST ASTIER				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		997,02	002 Résultat antérieur reporté	25 548,66
65 AUTRES CHARGES DE GEST° COURANTE		21 536,10	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 878,11
66 CHARGES FINANCIERES		3 715,97	75 AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	6 750,00
023 Virement en section d'investissement		6 893,68		
<b>Opérations d'ordre</b>				
6811	Amortissements	3 034,00		
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>36 176,77</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 176,77</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
001 Résultat antérieur reporté		4 012,56	021 VIREMENT DE LA SECT° DE FONCT	6 893,68
16 EMPRUNTS ET DETTES		5 915,12	<b>Opérations d'ordre</b>	
			28 Amortissements	3034,00
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>9 927,68</b>	<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 927,68</b>

Budget annexe « Affaires économique Pont de la Beauronne »

BUDGET ANNEXE AFFAIRES ECONOMIQUES - PONT DE LA BEAURONNE				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
002 Résultat antérieur reporté		15 904,09	002 Résultat antérieur reporté	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		12 800,00	75 AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	12 800,00
			77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 904,09
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 704,09</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 704,09</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE		15 904,09	001 Résultat antérieur reporté	42 137,37
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>15 904,09</b>	<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>42 137,37</b>

Budget annexe « ZAE Sourzac » (Zone de Ganfard)

BUDGET ANNEXE ZAE SOURZAC (Zone de Ganfard)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		3 964,00	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 186,77
66 CHARGES FINANCIERES		20 973,35	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 400,00
023 VIREMENT EN INVESTISSEMENT		19 729,14	<b>Opérations d'ordre :</b>	
<b>Opérations d'ordre</b>			7133 Variation des encours	24 079,72
608 - OO	Frais accessoires sur terrain	24 079,72	796 Transferts de charges	24 079,72
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>68 746,21</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 746,21</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		715 266,84	021 VIREMENT DE LA SECT° DE FONCT	19 729,14
16 EMPRUNT ET DETTES		61 524,02	16 - EMPRUNTS	781 141,44
<b>Opérations d'ordre</b>				
3355 - OO	Travaux terrains aménagés	24 079,72		
<b>TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>800 870,58</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>800 870,58</b>

**Délib 2020-07-08 - Indemnités du Président et des vice-présidents**

Considérant qu'en vertu des articles L.5211-12, R.5211-4 et R.5214-1 du Code général des collectivités territoriales, les indemnités du Président et des vice-Présidents d'un établissement public de coopération intercommunale (à fiscalité propre) sont fixées par décret du 25 juin 2004.

Considérant que le code général des collectivités territoriales prévoit en outre, au terme des articles L2321-1 et L2321-2 alinéa 3°, que cette dépense revêt un caractère obligatoire.

Vu la délibération n° 2014-04-02 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant le nombre de vice-présidents à 9.

Il est proposé au Conseil communautaire

- D'attribuer une indemnité à Monsieur le Président au taux de 37.53%, tel que défini ci-dessus
- D'attribuer une indemnité de fonction à chaque vice-président au taux de 15.88% tel que défini ci-dessus
- D'attribuer une indemnité de fonction à un conseiller communautaire au taux de 12.70%
- Préciser que ces indemnités seront versées à compter du 16 juillet 2020 ainsi qu'il suit :

<b>NOM – PRENOM</b>	<b>MANDAT</b>	<b>INDEMNITE BRUTE MENSUELLE (*)</b>
<b>Jean-Michel MAGNE</b>	Président	1 459.61€
<b>Jacques RANOUX</b>	1 <sup>er</sup> vice-président	617.68€
<b>Elisabeth MARTY</b>	2 <sup>ème</sup> vice-présidente	617.68€
<b>Paulette DOYOTTE</b>	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	617.68€
<b>Daniel BENOIST</b>	4 <sup>ème</sup> vice-président	617.68€
<b>Sandrine PEYROUNY</b>	5 <sup>ème</sup> vice-présidente	617.68€
<b>Patrick GUEYSSET</b>	6 <sup>ème</sup> vice-président	617.68€
<b>Dominique MAZIERE</b>	7 <sup>ème</sup> vice-président	617.68€
<b>Régis BATAILLER</b>	8 <sup>ème</sup> vice-président	617.68€
<b>Pascal MISCHIERI</b>	9 <sup>ème</sup> vice-président	617.68€
<b>Marc MELOTTI</b>	Conseiller communautaire	494.02€
<b>Montant total</b>		<b>7 512.75€</b>

#### **Délib 2020-07-09 et 2020-07-10 - Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS et élection**

VU l'arrêté préfectoral du 6 Mars 2006, portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale,  
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE que le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCIVS sera composé comme suit :
  - o du Président (de droit le Président de la CCIVS),
  - o de 8 membres élus par le Conseil communautaire, en son sein,
  - o de 8 membres nommés, selon les dispositions de l'article L 123-6 du CASF.
- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer les formalités utiles à la nomination des 8 membres du Conseil d'administration, représentant les associations dans le domaine social
- DECIDE de procéder à l'élection des 8 membres issus du conseil communautaire pour siéger au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCIVS au scrutin uninominal.

Le vote a donné les résultats suivants :

- |                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| - MARTY Elisabeth : 31 voix | - MISCHIERI Pascal : 31 voix    |
| - BENOIST Daniel : 31 voix  | - PERLUMIERE Philippe : 31 voix |
| - MELOTTI Marc : 31 voix    | - GUTHINGER Christine : 31 voix |
| - JAHAN Géraldine : 31 voix | - BOUTON Sylvie : 31 voix       |

Qui ont été élus à l'unanimité des membres présents.

#### **Autorisation au Président de recruter du personnel saisonnier, de remplacement, occasionnel**

##### ***Délib 2020-07-11 - Recrutement personnel saisonnier***

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 ;  
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des emplois saisonniers dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitées ;
- CHARGE Monsieur le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leurs profils ;
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### ***Délib 2020-07-12 - Recrutement personnel de remplacement***

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;  
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitées pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- CHARGE Monsieur le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leurs profils ;
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### ***Délib 2020-07-13 - Recrutement personnel occasionnel***

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2 (agents occasionnels) ;  
Le Conseil communautaire, à l'unanimité, :

- AUTORISE Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitées pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois exceptionnellement ;
- CHARGE Monsieur le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leurs profils ;
- PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

#### **Délib 2020-07-14 - Actualisation du tableau des emplois communautaires**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les suppressions et créations de postes suivantes :

##### **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, suppression pour avancement de grades de :**

- 2 postes adjoints techniques à 20h
- 1 poste adjoint technique à 27h
- 1 poste adjoint technique à 29h
- 1 poste adjoint technique à 35h
- 1 poste adjoint animation à 18h
- 2 postes adjoints animations à 35h

##### **Remplacer par :**

- 2 postes adjoints techniques ppal 2<sup>ème</sup> classe à 20h
- 1 poste adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe à 27h
- 1 poste adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe à 29h
- 1 poste adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe à 35h
- 1 poste adjoint animation ppal 2<sup>ème</sup> classe à 18h
- 2 postes adjoints animations ppal 2<sup>ème</sup> classe à 35h

**A compter du 1 octobre 2020** création d'un poste d'adjoint technique à 20h afin de pérenniser un poste contractuel au **pôle éducatif**.

**A compter du 1 octobre 2020** création d'un poste d'adjoint administratif à 35h afin de pérenniser un



poste de contractuel au **pôle communication**.

**A compter de 1 janvier 2021** suppression d'un poste d'adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe à 35h pour mutation du service portage de repas (CIAS) vers la cuisine centrale de la CCIVS d'où une création de poste d'adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe à 35h

**Délib 2020-07-15 - Désignation de représentants communautaires au sein des assemblées des SIAEP**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DESIGNNE ainsi qu'il suit les représentants communautaires au sein des assemblées suivantes :

**SIAEP de Mussidan Neuvic**

TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES
CHASSEIGNE Jean-Louis	COUSTILLAS Claude	BEAURONNE
LEPAPE Jean-Claude	ASTARIE Laurent	BEAURONNE
CHARRIER Francis	MEZZANO Jean-Marc	DOUZILLAC
LAMOTHE Jean-Pierre	MAZIERE Dominique	DOUZILLAC
DUPREUILH Franck	MALBEC André	NEUVIC S/ L'ISLE
LABRUE Jean-Luc	LARGE Jacques	NEUVIC S/ L'ISLE
DESMOULIN Annie	ALEM Laurent	SAINT-JEAN-D'ATAUX
DORIS Annic	BOISSINOT Sylvie	SAINT-JEAN-D'ATAUX
TARIS Joël	RIDOIN Stéphane	SAINT-LEON-SUR-L'ISLE
REGONESI Benjamin	MELOTTI Marc	SAINT-LEON-SUR-L'ISLE
VILLESUZANNE Christophe	BERNEDE Rayanne	SAINT SEVERIN D'ESTISSAC
BORDAS Julie	REED Liesbeth	SAINT SEVERIN D'ESTISSAC
FAILLY Jean-Pierre	PERLUMIERE Philippe	SOURZAC
LAFAYE Jérôme	BROUX Marie-Pierre	SOURZAC
PEYTOUREAU Pierre	HASSE Fabrice	SAINT GERMAIN DU SALEMBRE
PAILOT Sandra	MISCHIERI Pascal	SAINT GERMAIN DU SALEMBRE

**SIAEP de Tocane Saint Apre**

TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES
CAULIER Yvon	TOMY Julien	CHANTERAC
DAGUT Jérôme	MAGNE Jean-Michel	CHANTERAC
VERGNES Jean-Marc	SOUDEIX Alain	SAINT-AQUILIN
LESPINASSE Annie	CHERCHOULY Philippe	SAINT-AQUILIN

**SIAEP Isle Dronne Vern**

TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES
COLLAS Jean-Luc	CHARRIER Nicolas	GRIGNOLS
DOMINIQUE Alain	GUEYSSET Patrick	GRIGNOLS
DUMENIEU Brice	GAILLARD Léo	JAURE
WURMSER Henri	SEGUIN Nathalie	JAURE
ECLANCHER Christian	REY Roland	MONTREM
CHASTANET Michel	JABOT Muriel	MONTREM
BASTIER Dominique	MARTIN Jean-Bernard	SAINT-ASTIER

POINTEAU Alain	LAVIGNAC Valérie	SAINT-ASTIER
SIMON Isabelle	LAJUNIE Jérôme	VALLEREUIL
PALLATIER Lionel	LAMBERT David	VALLEREUIL
BRUNET Yannick	DARTIGALONGUE Corinne	LEGUILLAC DE L'AUCHE
TAUBY Jean-Louis	GUICHARD Bernard	LEGUILLAC DE L'AUCHE

**Délib 2020-07-16 – Désignation des représentants communautaires au sein des SMD3**

**SMD3 Antenne Montpon Mussidan**

TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNES
GOURG Martine	LEGOUGE Lelia	BEAURONNE
COUSTILLAS Claude	VENTADOU Sarah	BEAURONNE
GUTHINGER Christine	MILLARET Damien	VALLEREUIL
CHASTIER Christine	HUOT Hervé	VALLEREUIL
OURY Nadia	BERNEDE Rayanne	SAINT SEVERIN D'ESTISSAC
BORDIER Daniel	BORDAS Julie	SAINT SEVERIN D'ESTISSAC
PERLUMIERE Philippe	LAFAYE Jérémy	SOURZAC
BROUX Marie-Pierre	ET-TABTI Omar	SOURZAC

**SMD3**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROUSSEL François	MAZIERE Dominique
MELOTTI Marc	BATAILLER Régis

**Délib 2020-07-17 – Désignation des représentants communautaires au sein de syndicat et organismes publics**

**Syndicat D.F.C.I.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MAZIERE Dominique	SEBASTIEN Jean-Michel

**Conseil de surveillance de l'Hôpital**

MELOTTI Marc

**Mission Locale du Ribéracois**

MELOTTI Marc

**Délib 2020-07-18 - Election de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Conseil Communautaire décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.  
Une liste est déposée ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
REMY Jean-Philippe	RANOUX Jacques
BENOIST Daniel	MISCHIERI Pascal
SEBASTIEN Jean-Michel	MAZIERE Dominique
VILAIN Johnny	PONS Frank
FAURE Serge	DUPREUILH Franck

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret ainsi qu'au dépouillement.

A l'issue du vote à main levée, **la liste précitée a été élue à l'unanimité des membres présents et représentés.**

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.